

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 18 décembre 2013

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, CRONIMUS Georges, ERTZINGER Pierre, FELDEN Jean-Luc, FROEHLICH Jacques, GOETZ Jean-Marc, MULLER Charles, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, KLEIN Sylvie, DUCLOS Liliane

Absents excusés : SCHILDKNECHT Jean-Michel, BERGER Jean-Marie, HOHL Jacky,

OBJET : Approbation du Procès-verbal du 27 novembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

OBJET : rythmes scolaires

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal approuve l'aménagement des rythmes scolaires comme ci-après :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 45 – 15 h 45 ;
- mercredi matin : 8 h 30 – 11 h 30
- accueil des élèves : 7 h 50 à 8 h 20.

OBJET : nouvelle organisation du service administratif de la mairie

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service administratif de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2014, Monsieur le Maire présente au conseil municipal Madame Valérie HAUSBERGER, rédacteur principal de 1^{ère} classe.

OBJET : Participation au cadeau – départ à la retraite de Mme Ghislaine DEMANGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Député-Maire de Niederbronn-les-Bains a saisi les maires des communes relevant de la recette des finances de Niederbronn-les-Bains en vue du financement du cadeau de départ de Mme Ghislaine DEMANGE. Pour la Commune, cette participation est évaluée à 50 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, DECIDE à l'unanimité de participer suivant décompte au cadeau de départ de la trésorière préfinancé par la Commune de Niederbronn-les-Bains.

OBJET : Contrat du territoire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau contrat de territoire sera signé pour la période 2014 – 2016.

A ce titre, il a présenté les programmes suivants :

- aménagement de l'entrée Est de l'agglomération au droit du stade municipal ;
- aménagement de la desserte voirie de la zone 1Au en vue de la réalisation des maisons EDEN pour l'accueil des personnes âgées ;
- réfection de la toiture de l'église catholique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, valide les choix ci-dessus énumérés.

OBJET : Réfection de la toiture de l'église catholique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suivant délibération du 27 mars 2013, un dossier de demande de subvention a été présenté au conseil général. Ce dernier a informé la commune que l'opération n'est pas inscrite au contrat de territoire mais que le dossier pourra faire l'objet d'un examen au vu du bilan de consommation des crédits. Le conseil général attire également l'attention sur l'opportunité de mettre en œuvre des couvertines en tôles de cuivre sur les éléments en grès. Pour tenir compte de la recommandation, un nouveau devis a été sollicité et le surcoût représente 4 200 € H.T.

Le montant du coût des travaux s'établit à 71 076,29 € H.T. – 85 007,24 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 18 décembre 2013

- 1°) d'actualiser la délibération du 27 mars 2013 ;
- 2°) d'accepter la maîtrise d'ouvrage pour les travaux cités ci-dessus ;
- 3°) que la Paroisse catholique versera une participation calculée sur le coût réel T.TC. des travaux sous déduction des subventions obtenues ;
- 4°) dans l'année N+2, la commune reversera à la Paroisse la part de FCTVA récupérée sur les travaux par imputation au compte 458 dépenses – travaux pour tiers ;
- 5°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la Paroisse catholique prévoyant les modalités d'intervention de la Commune ;
- 6°) d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses et à signer la commande avec les Ets KLEBER ;
- 7°) de voter les crédits supplémentaires par décision modificative.

OBJET : Travaux sous maîtrise d'ouvrage église catholique – demande de subvention au conseil général

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu les travaux supplémentaires pour la mise en œuvre des couvertines en tôles de cuivre sur les éléments en grés,

DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'accepter la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'église ;
- 2°) d'approuver les travaux dont le montant s'élève à 71 076,29 € H.T. – 85 007,24 € TTC ;
- 3°) de financer les travaux sur fonds propres, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2013 ;
- 4°) de solliciter la subvention du Conseil Général pour travaux sur édifices culturels ;
- 5°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce programme.

OBJET : Convention pistes cyclables

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le programme de réalisation des itinéraires cyclables sur le territoire de la Commune sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Ce programme nécessite une convention entre le Département du Bas-Rhin, la communauté de communes et les autres communes concernées par ce programme. Cette convention définit les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités de gestion ultérieure en termes de responsabilité, de financement et d'entretien.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'approuver les termes de la convention ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce programme.

OBJET : Fête de fin d'année du personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'issue de la réunion, les membres du conseil municipal sont invités à participer à la fête de fin d'année du personnel qui aura lieu au restaurant « Au Chasseur – Chez Ludo » à Mietesheim.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver l'organisation de la fête de fin d'année du personnel avec la participation du conseil municipal au restaurant « Au Chasseur – Chez Ludo » à Mietesheim et d'imputer la dépense sur le budget général.

OBJET : Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt pour l'exercice 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'adopter le programme 2014 présenté par l'ONF ;
- 2°) charge Monsieur le Maire de transmettre les observations présentées en séance.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN
DU 18 décembre 2013**

OBJET : Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance, DECIDE à l'unanimité de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :
Section 19, parcelles n° 236/64 et 289/64 – WEISSBECK Dominique.

OBJET : Contrat de travail de Madame BEIL Doris

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, DECIDE :

1°) de recruter Madame BEIL Doris du 1^{er} janvier 2014 au 31 janvier 2014 au titre de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

2°) de fixer le coefficient d'emploi à 23/35^{ème}

3°) de fixer le niveau de rémunération suivant le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, indice brut 297, indice majoré 309.

OBJET : Décision modificative n° 6

Le conseil municipal,

Vu les travaux supplémentaires pour la réfection de la toiture de l'église catholique ;

Vu le décompte final du marché SOBECA réseaux secs rue de Reichshoffen ;

DECIDE à l'unanimité de voter les crédits suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 20422 – bâtiment et installation : - 682 €

Article 2315 – installations et matériel : + 682 €

Article 45819 – opération sous mandat toiture église catholique : + 5 024 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 45829 – opération sous mandat toiture église catholique : + 5 024 €

FEIG Fernand	ERTZINGER Pierre	BAUER Caroline	DUCLOS Liliane	FELDEN Jean-Luc
BERGER Jean-Marie Excusé	FROEHLICH Jacques	MULLER Charles	GOETZ Jean-Marc	HOHL Jacky Excusé
CRONIMUS Georges	WEISSGERBER Pierre	RUDLOFF Jean-Louis	KLEIN Sylvie	SCHILDKNECHT Jean-Michel Excusé